II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 5 juin 1997

portant nomination d'un membre et de trois suppléants du Comité des régions

(97/373/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne et notamment son article 198 A,

vu les décisions du Conseil des 26 janvier 1994 [1] et 23 janvier 1995 [2] portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions,

considérant qu'un siège de membre et trois sièges de suppléants du Comité sont vacants à la suite des démissions de Monsieur Martin Purtscher, membre, et de Messieurs Herbert Sausgruber, Hannes Swoboda et de Madame Mari-Ann Esch, suppléants, portées à la connaissance du Conseil en date des 21 mai 1997 et 29 avril 1997, respectivement;

vu les propositions des gouvernements autrichien et finlandais,

DÉCIDE:

Article unique

1. Monsieur Herbert Sausgruber est nommé membre du Comité des régions en remplacement de Monsieur Martin Purtscher pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 1998.

2. Monsieur Martin Purtscher est nommé suppléant du Comité des régions en remplacement de Monsieur Herbert Sausgruber pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 1998.

3. Madame Brigitte Ederer est nommée suppléant du Comité des régions en remplacement de Monsieur Hannes Swoboda pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 1998.

4. Monsieur Gustav Skuthälla est nommé suppléant du Comité des régions en remplacement de Madame Mari-Ann Esch pour la durée du mandat de celle-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 1998.

Fait à Luxembourg, le 5 juin 1997.

Par le Conseil

Le président

E. BORST-EILERS

[1] JO n° L 31 du 4. 2. 1994, p. 29.
[2] JO n° L 25 du 2. 2. 1995, p. 20.